

## FICHE DE PROJET

<b>Titre du projet</b>	<b>SAJ FANM POU FANM</b> RENFORCEMENT DE LA PROFESSION SAGE FEMME POUR SAUVER DES VIES ET PROMOUVOIR LA SANTE DES FEMMES, DES FILLES ET DES NOUVEAUX-NES EN HAITI			
<b>Secteur(s) d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sciences de la santé             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pratique de sage-femme</li> </ul> </li> </ul>			
<b>Types d'intervention</b>	Mobilité étudiante	<input type="checkbox"/>	Bidiplomation/délocalisation	<input type="checkbox"/>
	Recrutement lié aux programmes	<input type="checkbox"/>	Transfert d'expertise	<input checked="" type="checkbox"/>
	Coopération en recherche	<input type="checkbox"/>	Manifestations/conférences	<input type="checkbox"/>
	Autre : appui au management	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Bénéficiaire(s)</b>	<p>Pour le <b>gouvernement d'Haïti</b> le projet apporte un appui afin qu'il dispose de ressources humaines compétentes (sages-femmes) pour une prise en charge efficiente des femmes enceintes jusqu'à la période postnatale.</p> <p>Les prestataires de soins notamment les <b>Sages-femmes haïtiennes</b> qui bénéficieront du renforcement de leurs capacités. Il en résultera une dynamisation de leur association qui entreprendra des actions visant la reconnaissance de leur métier et sa valorisation dans le pays : le projet vise à atteindre plus de 500 sages-femmes formées d'ici à la fin des 5 ans dont près de 350 à l'INSFSF et 160 dans les écoles satellites. Le projet veille aussi à renforcer les capacités de plus de 300 professionnelles de santé exerçant dans les maternités dans 3 départements du pays (Grande-Anse, département du Sud-est et département du nord-ouest).</p> <p><b>Les femmes en âge de procréer</b> sont au nombre de plus de 200,000 / an. Ces dernières bénéficieront des services de santé sexuel et reproductive (SSR) et de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) fournis dans les 47 SONU/Maternités qui vont être renforcées par le Projet. Le déploiement de sages -femmes se fera dans les trois départements, qui totalisent environ 47,572 grossesses attendus par an.</p> <p>Le projet ciblera spécialement <b>les filles de 10-14 ans et de 15 à 19 ans</b> tout en favorisant des initiatives sur la SSR/VBG dans les trois départements. Elles sont au nombre de près de 193,949 dans ces départements les moins desservis.</p> <p>Une attention particulière va être portée aux <b>hommes</b>, aux <b>garçons</b>, aux <b>leaders communautaires</b>, aux <b>matrones</b> et <b>autres agents communautaires</b>.</p> <p>Les <b>communautés notamment locales</b>, à travers la mise à disposition des informations de qualité, la qualification des prestataires et l'amélioration des services en matière de santé maternelle et néonatale, la planification familiale, bénéficieront aussi des retombées du projet.</p> <p>Les différents <b>intervenants dans le pays en matière de santé de la mère et du nouveau-né</b> pour une meilleure coordination et synergie d'actions ainsi que la mutualisation programmatique en vue de l'efficacité accrue dans l'appui à la réponse nationale.</p>			
<b>Localisation</b>	<b>Pays</b>	Haïti	<b>Villes</b>	Grande-Anse, département du sud-est et département du nord-ouest
<b>Durée</b>	Cinq ans	<b>Démarrage</b>	Mars 2018	<b>Clôture</b> Mars 2023
<b>Budget global</b>	15 000 000\$CAN		<b>UQTR : 2,197,783\$</b>	

<b>Programme</b>	Affaires mondiales Canada et (UNFPA) Fonds des Nations unies pour la population	
<b>Organisme(s)</b>	<b>Gestionnaire(s)</b> UNFPA	<b>Subventionnaire(s)</b> AMC
<b>Partenaire(s)</b>	<b>Partenaires internationaux</b> - UNFPA - INSFSF - Institut national supérieur de formation de sages-femmes - AISFH – Association des infirmières sages-femmes d’Haïti - MSPP – Ministère de la santé publique et de la population d’Haïti	<b>Partenaires canadiens</b> ACSF - Association canadienne des sages-femmes
<b>Personnes-ressources UQTR</b>	<b>Bureau de l’international et du recrutement</b> Sylvain Benoit	<b>Départements techniques</b> 1. Sciences de la santé 1.1 Département d’anatomie 1.1.1 Pratique sage-femme
<b>Cadre juridique</b>		
<b>Contexte et justification</b>	<p>Haïti compte plus de 2,7 millions de femmes en âge de procréer et plus de 268,642 naissances sont attendues par an. Le taux de mortalité maternelle était de 359 décès pour 100,000 naissances vivantes en 2015 (OMS), soit 7 fois plus élevé que la moyenne internationale. Les décès des nouveau-nés de 0 à 1 mois représentent 52% de la mortalité infantile et plus du tiers des décès des enfants de 0 à 5 ans. La mortalité néonatale varie de 36 pour mille en milieu urbain à 30 pour mille en milieu rural. En 2015, une femme en Haïti a une chance sur 90 de mourir en raison d'une grossesse ou de la naissance d'un enfant. Les taux de mortalité des mères et des nouveau-nés signifient que 1 122 décès maternels et 7932 décès de nouveau-nés se produiront en 2017. Ces décès sont dans une large mesure évitables. Cependant, l'accès insuffisant et l'utilisation des soins de santé sont la cause de décès de 3 femmes, et de 22 nouveau-nés, tous les jours en 2017. Seulement 43% des établissements de santé ont proposé des services d'accouchement et 10% ont effectué une césarienne.</p> <p>Les accouchements non assistés par du personnel qualifié ou en dehors du circuit institutionnel sont à la base d’une prépondérance des décès maternels et des nouveaux nés. En 2014, seulement 29% des accouchements attendus se sont déroulés dans une institution de santé en présence d’un personnel qualifié.</p> <p>Les départements du Sud-Est (12%), Grande Anse (20%) et Nord-Ouest (21%) sont ceux dans lesquels les niveaux d’accouchement institutionnel restent très faibles dans le pays.</p> <p><b>Pratique Sage-femme dans la lutte contre la Mortalité Maternelle</b> L’intégration de la pratique sage-femme dans les communautés permettrait d’améliorer les indicateurs en santé maternelle et reproductive. Cependant, leur nombre limité et la méconnaissance de la plénitude de leur fonction inhibent cette composante importante de leur travail. A l’heure actuelle, elles travaillent essentiellement dans des institutions publiques ou privées offrant des soins maternels, surtout dans les hôpitaux et centres de santé se situant dans les grandes villes, ce qui est contraire à la vision initiale du gouvernement. Pour faire face aux inégalités en SSR, plus de sages-femmes doivent être déployées sur tout le territoire notamment dans les communautés et les régions dépourvues de ressources qualifiées.</p> <p>La sage-femme a également un rôle central à jouer en ce qui a trait à la lutte contre la violence faite aux femmes et la prise en charge des victimes. La sage-femme peut</p>	

	<p>ainsi représenter une source d'information et de sensibilisation pour la femme et les autres membres de la famille sur les questions liées à la violence à l'égard des femmes en aidant à déconstruire certains schémas de pensée.</p> <p>Dans la ligne directrice du Gouvernement d'Haïti de promouvoir les accouchements en milieu hospitalier, la <b>disponibilité du personnel qualifié</b> s'avère être un axe central. Pour ce faire, en Juin 2013, le Gouvernement avec l'appui de l'UNFPA, du Canada, de l'ICM et d'autres partenaires, a développé le « Programme de formation de Sages-femmes pour la filière entrée directe de 3 ans et pour la filière de 18 mois ». Le <b>programme de formation des Sages-femmes</b> en Haïti a été conçu pour permettre au pays de disposer de ressources humaines capable de prendre en charge les grossesses en milieu rural et les quartiers défavorisés et participer activement à l'éducation sanitaire de la population en collaboration avec d'autres membres des équipes sanitaires. Cette formation vise donc à fournir aux institutions sanitaires un personnel qualifié et apte à assurer la surveillance de la grossesse dès la conception jusqu'à la période post-natale et même au-delà. De ce fait, la pédagogie de formation reflète cette perspective non hospitalo-centriste.</p> <p>Le Programme a été préparé pour <b>deux circuits de formations</b> : le cycle de professionnalisation en 18 mois pour les Infirmiers-ères et le cycle entrée directe de 3 ans par le concours direct pour devenir Sage-femme. Néanmoins, ce programme mérite d'être examiné au regard des nouvelles évolutions dans le domaine de la formation des Sages-femmes, des nouveaux défis en santé maternels (ODD) et des leçons tirées de sa mise en œuvre. Une évaluation de mi-parcours de l'implémentation du curriculum conduite par l'UNFA en 2016 a révélé que la mise en œuvre du nouveau curriculum se déroulait d'une manière très favorable mais que persistaient des défis d'ordre pédagogiques (dans la disponibilité de professeurs qualifiés), de gestion administrative et de standardisation du processus de diplomation. Ainsi au vue des réalités sanitaires du pays et des normes internationales évolutives, un réajustement s'avère donc nécessaire.</p> <p><b>Règlementation et promotion de la profession Sage-femme</b></p> <p>Pour que les Sages-femmes puissent répondre aux demandes de la communauté et offrir un environnement de services sécuritaire, la profession doit être dotée d'un cadre légal. L'instance régulatrice, le MSPP, a donc élaboré l'avant-projet de lois réglementant la profession Sage-femme, mais ce dernier n'a pas encore été présenté au parlement pour adoption. Il s'agit aussi de rendre la profession de sage-femme plus attractive en tant que carrière, d'offrir des filières de formation intéressantes en termes d'acquisition d'expérience clinique, de disposer d'un personnel enseignant bien préparé et de programmes dotés de ressources suffisantes.</p>
<b>But ultime</b>	La santé et les droits sexuels des femmes vulnérables en Haïti sont améliorés dans les départements Sud-est, de la Grand Anse et du Nord-ouest
<b>Objectifs / Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les institutions de formation sont plus aptes à former des sages-femmes provenant des régions mal desservies, capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d'urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce dans le respect des droits des femmes;</li> <li>• Augmentation du nombre de sages-femmes déployés dans les zones mal desservies et capables de fournir des services de santé sexuelle et de la reproduction, de soins obstétricaux d'urgence et soins essentiels aux nouveaux nés et ce dans le respect des droits des femmes;</li> <li>• Le cadre légal de pratique de sages-femmes est amélioré et tient compte du respect des droits des femmes.</li> </ul>

<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la formation des sages-femmes en y intégrant entre autres les notions d'urgences humanitaires et, de façon transversale, la santé et les droits reproductifs des femmes et des filles;</li> <li>• Institutions privées dispensant des formations apparentées aux métiers de Sage-femme identifiées et mis à niveau;</li> <li>• Compétences des enseignants-es, les habilitant à enseigner le programme de sage-femme;</li> <li>• Au moins 50% des professionnels de la santé (infirmières, axillaires, etc.), opérant dans les 47 SONU B opérationnel au niveau national sont renforcés en soins de santé maternelle et respectueuse des droits des femmes et des filles;</li> <li>• Les services de SSR, y compris de VBG, sont fournis par une équipe comprenant des sages-femmes au sein des institutions de santé et des communautés les moins desservies;</li> <li>• Connaissances des communautés, notamment des hommes et des garçons y compris les leaders communautaires renforcées sur les droits en SSR et le rôle de la sage-femme;</li> <li>• Renforcement de la capacité de plaider et de communiquer de l'AISFH afin d'appuyer la mise en place d'un cadre légal auprès des autorités nationales et de la société civile et pour la visibilité de la profession;</li> <li>• Régulation de la formation initiale des Sages-femmes au niveau public et à travers le Ministère de la santé publique et de la population et l'Université d'état d'Haïti;</li> <li>• Ajouts de mesures de rétention aux 26 Soins Obstétricaux et néonataux d'Urgence (SONU) de base et autres institutions de santé offrant des services de santé maternelle, pour améliorer les conditions de travail et de vie des sages-femmes et des autres professionnels de santé;</li> <li>• Formation continue des Sages-femmes membres de l'AISFH en vue de l'exercice de leur fonction avec des compétences mises à jour incluant la délivrance des soins respectueux et humanisés à la femme, la mère et le nouveau-né;</li> <li>• Offre de formations apparentées aux métiers de Sage-femme identifiées et standardisées au sein des institutions privées.</li> </ul>
<b>Statut du projet</b>	En cours <input checked="" type="checkbox"/> Terminé <input type="checkbox"/>